



Suis-je encore sur le bail

Par **darling**, le **19/12/2012 à 21:40**

[fluo]bonjour[/fluo] Voilà je ne suis plus avec mon compagnon, le bail est à nos deux noms, je n'ai pas fait de lettre recommandée avec AR à l'agence immobilière comme quoi je partais, mais une simple lettre que j'ai remis à mon compagnon qui l'a faite parvenir à l'agence, et voudrais savoir si ça a une valeur juridique ou si je suis encore considérée sur le bail. l'agence ne m'a rien fait signer. rnEst-elle en tort ? rnSuis-je encore chez moi ? rnPeut-elle me retirer du bail avec une simple lettre ? rnmerci de votre aide

Par **chaber**, le **20/12/2012 à 05:35**

bonjourrrnbonjour est une marque de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)

Par **Lag0**, le **20/12/2012 à 08:06**

Bonjour,rnS'il s'agit d'un bail pour location vide sous loi 89-462, c'est cette loi (article 15) qui fixe la façon dont le congé doit être donné :rn"Le congé doit être notifié par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou signifié par acte d'huissier."rnSi vous n'avez fait ni l'un, ni l'autre, vous n'avez pas donné congé...